

N°04-240323-32

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :            en exercice    11  
                                                 présents        10  
                                                 votants        11

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Nadine VERNEY

Pouvoir : Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

### Objet : Adhésion à diverses associations et paiement des cotisations 2023

La Commune souhaite adhérer aux associations suivantes :

Associations	Montant de la cotisation
Association des Maires de l'Isère	282.15 €
Association Nationale des Élus de Montagne	326.25 €
Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches	530.00 €*
Association Nationale des Maires des Stations de Montagne	6 000.00 €
Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques	110.00 €
Association des Communes Forestières de l'Isère	134.00 €*
Conseil national des Villes et Villages fleuris	50.00 €
Espace Belledonne	62.28 €
Fédération Française des Stations Vertes de Vacances Et des Villages de Neige	870.00 €
Fédération des Alpagnes de l'Isère	1 120.00 €
Gîtes de France	597.27 €
Association Richesses Culturelles de l'Oisans	300.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 381.92 €</b>

\* Montant indicatif – cotisation 2022

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide d'adhérer aux associations susmentionnées et de régler les cotisations 2023 ;
- Dit que les crédits sont prévus à l'article 6281 du budget VILLE M57 2023 ;
- Donne toute délégation à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

